



LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre de la CON.CA.CAF

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

RÉUNION DU LUNDI 25 FEVRIER 2019

Membres présents :
Président : NELSON Antoine (élu au CD)
Représentants des clubs : CAROUANAPOULLE Steven AMARANTHE Armide AFONSOEWA Kavallier
Représentants des arbitres: JEAN- MARIE Stève (élu au CD) ELINA Raymond CAYOL Albert

Considérant les articles 33 ,48 et 49 du statut de l'arbitrage de la F.F.F,

LA COMMISSION

STATUE sur le rattachement des arbitres à un club et

VERIFIE si ces derniers ont bien satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club.

SITUATION DES CLUBS AU REGARD DES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DU STATUT DE L'ARBITRAGE AU 28 FEVRIER 2019

DIVISION D'HONNEUR: Obligation 4 arbitres dont 2 majeurs (Art. 96 des règlements sportifs généraux)

PROMOTION D'HONNEUR: Obligation 3 arbitres dont 1 majeur (Art. 96 des règlements sportifs généraux)

CLUBS	NBRE D'ARBITRES	ARBITRES MAJEURS	JEUNES ARBITRES	ARBITRES MANQUANTS	ANNEE D'INFRACTION	SANCTION FINANCIERE *(Amende en EUROS)	SANCTION SPORTIVE (Art. 102 du statut de l'arbitrage)	SANCTION SPORTIVE (Art. 102 du statut de l'arbitrage)	SANCTION SPORTIVE (Art. 102 du statut de l'arbitrage)
							Au titre de la saison 2017/2018	Au titre de la saison 2018/2019	Applicable pour toute la saison 2019/2020
AS ETOILE DE MATOURY	6	FABIEN Jean-Claude JUSTIN Vanessa PENA DE LOS SANTOS Aaron YECK PANG Issa	AZIZI Bilal** HAABO Kévin MATHURIN Boris	0			Néant	Néant	Néant
ASC LE GELDAR DE KOUROU	6	ADA Antoine, BANGO Marius CHOCO Stéphane ROMULUS Ricardo SERAPHIN Tcherlen	BERTHIER Darren	0			Néant	Néant	Néant
ASU GRAND SANTI	1	PIERRE Michel		3	2ème	1080€	2 mutés en moins	4 mutés en moins	6 mutés en moins
ASC REMIRE	6	PREVOT Grégory MANDE Jean-Pierre SOW Mamadou	ADENET Wendy, AZIZI Bilal**, COUCHY Cédric	0			Néant	Néant	Néant
US MATOURY	4	BOUDHOU Clotaire GENEVIEVE Gener JEAN-MARIE Stève	YOUNKE Janys	0			Néant	Néant	Néant
AJ SAINT -GEORGES	3	AZIZI Mustapha MERILLE François, NARECE Marc-Elie		1	2ème	360 €	Néant	Néant	2 mutés en moins

KOUROU FC	3	BENFELE Jules LORENARD Francenel OSMANNE Dondé		1	2ème	360 €	Néant	2 mutés en moins	4 mutés en moins
FC OYAPOCK	0			4	2ème	1440 €		Néant	2 mutés en moins
CSCC	5	LEOPOLDIE Yannick MONKOUN Innocent POLEON Hanith THERMIDOR Jonathan	DOEKOE Donovan	0			2 mutés en moins	Néant	Néant
ASC AGOUADO	0			4	3ème	2160 €	2 mutés en moins	4 mutés en moins	6 mutés en moins
US SINNAMARY	2	LETARD Hervé TORVIC Judith		2	2ème	720 €	Néant	Néant	2 mutés en moins
A.S.C de L'OUEST	3	AGOUTI Eric ANAISSANT Roger MONIMONFOU Bernardin		1	2ème	360 €	2 mutés en moins	Néant	2 mutés en moins
SC KOUROUCIEN	9	BENOIT Phipps LONG Rina	DIAS RAMOS Hérica DUMMETT Dominique FERNANDES DA SILVA Keisia MAASI Bianka MISIDJANG Sharmila SEMA Mackenson ZERO Amaelle	0		1440€	Néant	2 mutés en moins	Néant
USL MONTJOLY	5	AZOR Katia BARONIAN Jean-René MILOCK Alex	BEAUFORT Axel SALIBER Wesley	0			2 mutés en moins	Néant	Néant
AOJ MANA	0			3	7ème	3780 €	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1
ASL LE SPORT GUYANAIS	3	JEAN-MARIE Georges NOEL Luxon	CAVALIER Werley	0			Néant	2 mutés en moins	Néant
US MACOURIA	3	ADELAIDE Patrice LEMKI Thierry		0			Néant	Néant	Néant

R2			PONET Yannick							
	AS DYNAMO DE SOULA	2	APOLLON Mackenson KNIGHTS Dexter		1	1 ^{ère}	140 €	2 mutés en moins	Néant	2 mutés en moins
	EJ BALATE	4	AMOSIE Victor ANAKABA Rodney MAKKA Max SILVA MORAIS Jonas		0			Néant	2 mutés en moins	Néant
	AJ BALATA ABRIBA	5	AUGUSTIN Michelais KABAL Catherine LABORDE Lovensky NUMA Jean	MOREAU Evens	0			Néant	Néant	Néant
	USC ROURA	1	BENICE Obnel		2	8 ^{ème}	2240 €	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1
	USC MONTSINERY	0			3	3 ^{ème}	840 €	2 mutés en moins	4 mutés en moins	6 mutés en moins et refus d'accession en R1
	AS ST-ELIE	0			3	8 ^{ème}	3360 €	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1
	OLYMPIQUE DE CAYENNE	0	CAROUPANAPOULLE Steven	HAMEL Kévin MACEDO LEMOS Andrio MORISSEAU Alex	4			Néant	Néant	Néant
	E.F IRACOUBO	4	PASCAL Thierry ADAMCYK Patricia ADAMCYK Teddy DUFAIL Jacques		0			2 mutés en moins	Néant	Néant
	ASC JOB	2	FELIX Pétersson MONPELAT Tony		1	3 ^{ème}	420 €	6 mutés en moins	6 mutés en moins	6 mutés en moins et refus d'accession en R1
AS KARIB	5	ALEXANDRE Joberson JEAN BAPTISTE Réginald NAZAIRE Dulersaint	MACEAN Ardens	0			4 mutés en moins	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	4 mutés en moins	

			PINTHIEVE Renold						
	ARBITRES Club Guyane								
	TOTAL	82			33			

La présente décision est susceptible d' appel devant la Commission Régionale d'Appel de la LFG dans les conditions de délai et de forme prévues à l'article 113 des Règlements Sportifs Généraux de la LFG .

Le secrétaire
Raymond ELINA

Le président
Antoine NELSON

***Régionale 2:**

140 euros par arbitre manquant
(première année d'infraction)

280 euros par arbitre manquant
deuxième année d'infraction)

420 euros par arbitre manquant
(troisième année d'infraction)
560 euros par arbitre manquant
(quatrième année d'infraction)

***Régionale 1:**

180 euros par arbitre manquant (première
année d'infraction)

360 euros par arbitre manquant (deuxième
année d'infraction)

540 euros par arbitre manquant
(troisième année d'infraction)
720 euros par arbitre manquant
(quatrième année d'infraction)